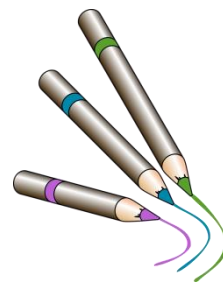


Concours de dessin

Gassin 2018



Organisé par l'association OMACL (office municipal de l'animation de la culture et des loisirs) et l'office de tourisme de Gassin.

Règlement du concours de dessin :

Article I : Objet du concours

L'association OMACL et l'office de tourisme de Gassin organisent un concours de dessin, gratuit, ouvert aux enfants de 3 à 10 ans.

3 catégories sont distinguées :

- Les enfants de 3 à 6 ans
- Les enfants de 6 à 8 ans
- Les enfants de 8 à 10 ans

Article II : Thème du concours

Les dessins proposés devront traiter du thème « Noël au village de Gassin ».

Article III : Modalités de participation

Il s'agit d'un concours individuel. Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul dessin.

Les dessins doivent être réalisés sur du papier blanc au format A4 (21x29.7).

Toutes les techniques manuelles sont acceptées pour la réalisation des dessins : feutre, crayon, pastels, peinture, collage, aquarelle, etc.

Chaque dessin devra impérativement comporter au verso, écrit de façon lisible :

- Le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant
- Un numéro de téléphone
- Une adresse e-mail (si possible)

Merci de bien vouloir adresser votre dessin à l'adresse suivante, soit par courrier ou en le déposant directement à l'office de tourisme du village de Gassin à partir du 5 novembre 2018 :

(Date limite de dépôt des dessins est le 10 décembre 2018)

Office de tourisme
20 place Léon Martel, montée Saint Joseph
83580 Gassin

Article IV : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou dommage des dessins.

Article V : Sélection et résultats du concours

Un jury composé de membres de l'office de tourisme et l'association OMACL et d'un professionnel du dessin.

Le jury sélectionnera les dessins lui paraissant être les meilleurs, pour chacune des trois catégories.

Il se basera sur les critères de respect du format de la feuille, des contraintes imposées, du soin apporté au dessin et à l'originalité.

Les dessins devront être en rapport avec le thème imposé : « Noël au village de Gassin ».

Les dessins des grands gagnants seront exposés à l'office de tourisme pendant les vacances de Noël.

La présence des participants ou d'une personne représentant le gagnant est nécessaire, compte tenu des prix attribués.

Article VI : Les prix

Les plus beaux dessins de chacune des catégories seront récompensés le samedi 15 décembre lors du Noël des enfants à Gassin.

Article VII : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versement de droits d'auteur et de diffusion. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, l'association OMACL et l'office de tourisme pouvant exploiter les dessins dans toutes circonstances et sur tous les supports qui leur conviendront.

Article VIII : Divers

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'association OMACL et l'office de tourisme de Gassin, organisateurs de ce concours, ne sauraient être tenus responsables si pour des raisons indépendantes de leur volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était reporté ou annulé.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.